AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (27)ItemMarie Moret à Alfred Falaize, 29 février 1888

Marie Moret à Alfred Falaize, 29 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)
Collation1 p. (155v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alfred Falaize, 29 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52510

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>29 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Falaize</u>, <u>Alfred</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméMarie Moret demande à Falaize de s'adresser à Ganault, exécuteur testamentaire de Godin, pour les questions qu'il a posées à Bernardot, relatives à la

succession de Godin. Elle le remercie pour sa lettre du 11 février 1888. Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Succession de Godin (droit)

Personnes citées

- Bernardot, François (1846-1903)
- Ganault, Gaston (1831-1894)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Suise Samilistère 29 Terrier 1888 Montieur Salaize mon telégramme d' bier soir, vous disant: a des questions posées par vous à « M. Bernardot.» En effet, c'est M. Janouls en sa qualité d'executeur testamen. taine, que, seul peut vous donner des instructions pour tout ce qui concerne le reglement de la succession de mon muni. Tavillez donc en prendre note hour t'avenir. Je profite de cette occasion

lettre du 11 cf.

L'assurance de toute ma